

**Ventes de biens bâtis**

Prix de vente TTC	Maximum pour Mandat de vente
0€ à 250 000€*	6%
Au-delà de 250 000€	5 %

\*Minimum honoraires 5500€ TTC. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Ces honoraires comprennent la prise de photos par un professionnel, la publication sur plusieurs supports, la commercialisation, des visites, tout l'accompagnement, la constitution de dossier, et négociations...

Avis de valeur : 150 € TTC. Offert dans le cadre d'un mandat de vente.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

**Ventes de biens non bâtis : terrain, parcelle, lot...**

Prix net vendeur	Honoraires
	TTC *
< 100 000€	7 500 €
> 100 001 €	5,00%

**Etat des lieux PU/m<sup>2</sup>**

	m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	PU/m <sup>2</sup> TTC*
	-	à	130	3
De	131	à	150	2,75
De	151	à	175	2,5
De	176	à	200	2,25
A partir de	201			2

Ces honoraires sont à la charge du bailleur ± locataire dans le cas d'un état des lieux d'entrée.

**Entremise, commercialisation, visites, constitution dossiers, bail**

	m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	PU/m <sup>2</sup> TTC*
De	-	à	130	5,5
De	131	à	150	4,5
De	151	à	175	3,5
A partir de	176			2,5

\* Tous les honoraires s'entendent TVA comprise de 20%, Forfait minimum 350€TTC à la charge du bailleur.